



**Communiqué de presse
2 septembre 2016**

La Ville de Paris et la Caf signent un nouveau Projet Éducatif Territorial

Anne Hidalgo, maire de Paris, François Weil, recteur de la région académique Île-de-France, Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Jean-Louis Haurie, directeur général de la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris, ont signé jeudi 1^{er} septembre un nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT).

Après une importante phase d'évaluation – aux termes de laquelle 81% des familles parisiennes se sont déclarées satisfaites du contenu des activités extra et périscolaires proposées à leurs enfants (selon une enquête réalisée par la Caf) –, les acteurs éducatifs de Paris ont renouvelé leur engagement pour proposer aux enfants et adolescents parisiens un parcours toujours plus cohérent et de qualité sur les temps scolaires et périscolaires.

Le nouveau PEDT (2016-2019) s'inscrit dans la continuité du précédent (signé en 2013) en poursuivant la structuration d'une offre éducative de grande ampleur dans la capitale. Depuis 3 ans, plus de 5.000 titulaires et vacataires ont été recrutés et pas moins de 663 structures péri et extrascolaires ont été créées afin d'assurer l'accueil des jeunes Parisiens durant les pauses méridiennes, les ateliers périscolaires, les temps du soir, les mercredi après-midi ou encore les temps des vacances.

Autre élément de continuité, le PEDT 2016 – 2019 réaffirme les 5 objectifs et les ambitions définies par les signataires lors de la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs dans la capitale :

1. Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune parisien ;
2. Favoriser la scolarisation et l'acquisition de l'autonomie ;
3. Promouvoir une école de l'égalité des droits ;
4. Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, du collège ou du lycée municipal et les projets péri et extrascolaires ;
5. Associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.

Le nouveau PEDT prévoit également de mieux prendre en compte les besoins éducatifs spécifiques de chaque enfant. Qu'il s'agisse du respect primordial des rythmes de l'enfant en maternelle, les volontés d'indépendance des adolescents, en passant par la prise en charge des enfants en situation de handicap par des équipes d'animation renforcées et spécifiquement formées, une réponse éducative adaptée sera apportée.

Pour cela, le PEDT prévoit de favoriser l'expression des enfants et des adolescents notamment grâce à la généralisation des « conseils d'enfants » qui contribueront à la définition et à l'organisation des activités. Les familles seront également au cœur de l'élaboration des projets pédagogiques dans une logique de co-éducation via les « conseils d'écoles » ou encore les « conseils périscolaires ».

Enfin, la réalisation des objectifs du PEDT permettra de travailler au renforcement de la qualification des acteurs éducatifs. C'est pourquoi les partenaires soutiendront un vaste plan de formation (1 000 formations BAFA chaque année et 400 formations BAFD) intégrant également la formation continue, des sessions communes aux acteurs de l'Education nationale et aux professionnels de la Ville de Paris, ou encore des modules spécifiques permettant de sensibiliser les encadrants sur des axes essentiels comme la bientraitance des enfants ou les valeurs républicaines.

Sous l'impulsion et le pilotage de l'État, les moyens mobilisés dans le cadre du PEDT feront l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation partagée par les partenaires-signataires que sont la Ville de Paris, l'Académie de Paris, la Caisse d'Allocations familiales.

Pour rappel, Paris compte :

- **380.000 enfants** et **265.637 familles** (+15.000 depuis 2001) ;
- **663 écoles** pour **133.612 élèves**, **115 collèges** pour **56.322 collégiens** et **13 lycées** pour **4.219 lycéens** ;
- **110.000 enfants** déjeunant dans les restaurants scolaires à Paris, **109.000 enfants** prenant part aux temps d'activité périscolaires les mardis et vendredis (15h-16h30), **19.000 enfants** bénéficiant d'études surveillées et **33.000 d'activités** dans les centres de loisirs.

Contacts Presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : pref-communication@paris.gouv.fr / 01 82 52 40 25

Ville de Paris : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61

Rectorat de l'Académie de Paris : communication.sorbonne@ac-paris.fr / 01 40 46 20 25/26/87

Caf de Paris : communication.cafparis@cafparis.cnafmail.fr / 01.45.71.33.50